

L'édito du Maire

Chères Saint-Pauloises, chers Saint-Paulois,

Les beaux jours laissent présager l'arrivée du printemps comme un signe d'espérance pour aborder les difficultés de tous les jours.

Un quotidien toujours bouleversé par la crise sanitaire et ses lourdes conséquences sociales et économiques dans notre pays en général, et notre commune en particulier.

Je veux saluer le courage de nos commerçants, artisans, entrepreneurs qui subissent ces graves répercussions, remercier les Saint-Paulois unis et solidaires, tout comme la majorité municipale mobilisée à mes côtés pour épauler chacun d'entre vous.

Si la pandémie a augmenté les dépenses de la commune et a diminué ses recettes, une nouvelle baisse

des dotations de l'Etat, passées de 149 € par habitant en 2013 à 33 € en 2020, pèsera également sur le budget avec un manque financier de 1 M €. Guidés par la sobriété et la maîtrise budgétaires, nous maintiendrons nos engagements sans augmenter les impôts pour 2021.

Enfin, suite à la parution de l'article de Nice-Matin en date du 04 mars 2021, relatif à l'ancien directeur du service d'urbanisme, je me réjouis du jugement rendu dans cette affaire.

En effet, dès les premières suspicions dont a fait l'objet cet ancien agent municipal, nous avons saisi, avec l'ancien maire M. Joseph LE CHAPELAIN, le procureur de la République, le 26 juin 2015.

Durant toute la période au cours de laquelle s'est déroulée l'instruction de cette affaire, nous avons apporté toute notre coopération avec l'autorité judiciaire compétente.

Néanmoins, je veux ici témoigner toute ma confiance à l'ensemble des agents municipaux qui ne ménagent pas leurs efforts au service de l'intérêt général de nos concitoyens.

Restons unis dans l'adversité et continuons à nous protéger : nous avons tant de choses à partager... ensemble !



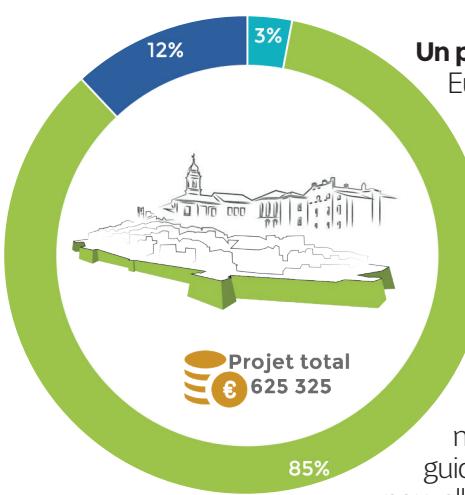
Jean-Pierre Camilla

D'un bout à l'autre du sentier SuCCeS, l'Europe est à nos côtés !

L'année 2020 marque la fin d'une coopération franco-italienne à travers le projet SuCCeS, Sur les Chemins de Ceresole et de Saint-paul de Vence, initié en 2017.

Répartition des financements du projet ALCOTRA-SUCCES

● Europe ● État (FCTVA) ● Saint-Paul de Vence



Un projet d'envergure financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme INTERREG-ALCOTRA V / France-Italie 2014-2020.

Un projet patrimonial et touristique valorisant l'héritage historique commun des villes de Saint-Paul-de-Vence (FR) et de Ceresole d'Alba (IT), la bataille de Ceresole, à travers des réalisations à destination du grand public.

Un projet tourné vers l'avenir offrant une nouvelle expérience enrichie à travers des visites guidées virtuelles et connectées s'appuyant sur les nouvelles technologies (puces NFC : Near Field)

Un projet pérenne grâce à l'Association pour le jumelage Saint-Paul-de-Vence et Ceresole d'Alba, créée sous l'égide des maires des deux communes dans le prolongement du projet européen « SuCCeS » pour des réalisations futures qui scelleront l'amitié entre Saint-Paul-de-Vence et Ceresole d'Alba.



Le point sur la finance 2020-2021

1-Une année particulière face à la crise sanitaire de COVID-19

2-Les projets d'investissement 2020

3-La dynamique environnementale

SAINT-PAUL EN CHIFFRES

POPULATION TOTALE

2020	2021
3396 habitants	3396 habitants

EN DÉTAILS

Évolution annuelle moyenne de la population (2012-2017) 

Densité de population **476 Hab/Km²**

1058 ménages

17 mariages

33 naissances

28 décès

SOURCE INSEE

Une année 2020 particulière

COVID-19, le coût de l'impact financier s'élève à 1 002 650 €

Dépenses nouvelles - 110 527 €	Recettes perdues - 1 057 636 €	Aides exceptionnelles + 119 793 €
-86 538 € fonctionnement (masques, gel, prime COVID, vêtement de travail...)	-40 277 € exonération de l'occupation du domaine public	+111 953 € de la CAF : soutien pour la structure petite enfance
-23 989 € investissement (matériel informatiques, plexiglass...)	-5 445 € exonération des loyers des baux commerciaux sur un trimestre	+4840 € du département : achat de masques pour la population
	-375 440 € stationnement	+3000 € du département : dispositif « Vacances apprenantes » pour l'ALSH
	-243 502 € taxe de séjour	
	-111 058 € droits de mutation	

En soutien aux acteurs locaux



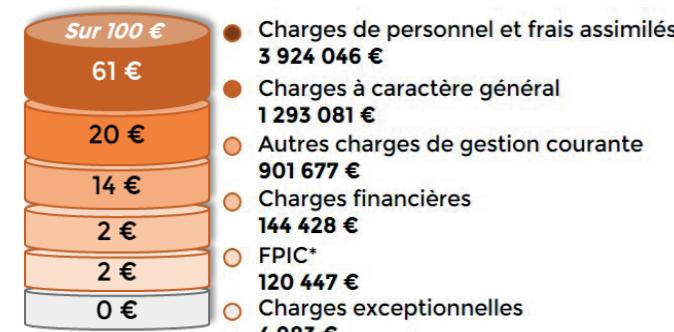
La municipalité de Saint-Paul de Vence a mis en place une plateforme de Click and Collect pour les commerçants & artisans Saint-Paulois

- 1 Commandez en ligne sur www.clickandcol.com/st-paul-de-vence
- 2 Planifiez votre retrait Choisissez la date et l'heure
- 3 Payez et retirez en boutique Récupérez votre commande

-13% de recettes en 2020 par rapport à 2019



Dépenses de fonctionnement en 2020



*Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Assurer une continuité de service public en 2020

Depuis 2017, nous avons pris en charge les services de petite enfance et de l'accueil de loisirs sans hébergement.

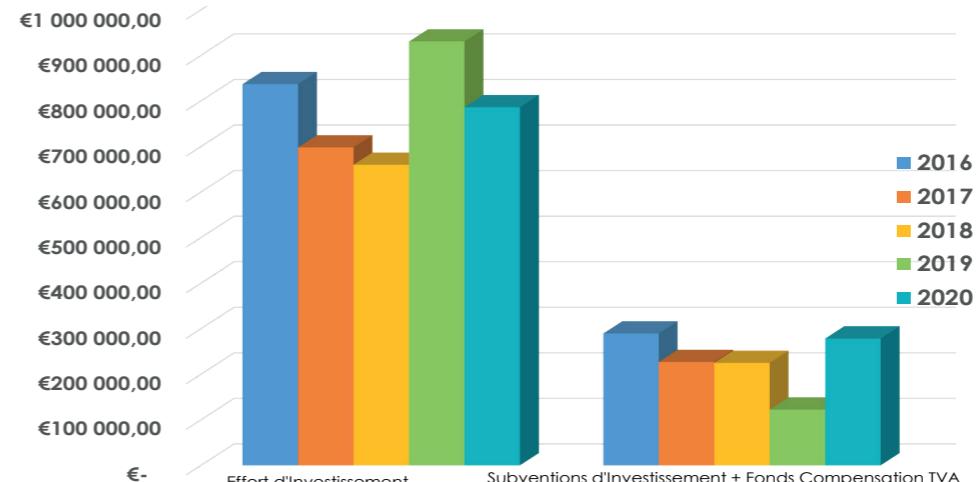


Crèche le Mas des P'tit's Loups
Reste à charge pour la commune **131 879 €**



Accueil de Loisirs
Reste à charge pour la commune **30 792 €**

Cadre de vie : les investissements 2020



Le reste à charge de la commune est autofinancé chaque année depuis 2014.
En 2020, nous avons pu investir dans des projets structurants et améliorant la qualité de vie sans avoir recours à l'emprunt.



Valorisation de la Chapelle Saint-Michel

Restauration complète de la Chapelle Saint-Michel. La rénovation extérieure a été réalisée en 2020 et la deuxième phase des travaux, la rénovation intérieure débutera en 2021.

Montant global du projet : **27 389 €**
Montant des subventions : **15 692 €** (Région & CASA)



Rénovation des voiries

Nouveaux revêtements routiers : chemin du Cercle, Malvan Nord et la route des Serres.
Durée des travaux 2020-2021.
Montant global du projet : **465 648 €**
Montant des subventions : **99 528 €** (Département)



Amélioration de l'environnement éducatif

Création d'une structure de jeu pour les enfants de l'école La Fontette et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
Montant global du projet : **18 062 €**
Montant des subventions : **6 210 €** (CAF)



Modernisation des équipements

Renouvellement du parc informatique de l'école La Fontette pour la « Classe Mobil »
Montant global du projet : **23 432 €**



Mise aux normes des locaux de la Police Municipale

Nouveaux bureaux pour un accueil plus confidentiel et création de l'espace « PC de crise »
Montant global du projet : **69 303 €**

Vidéoprotection renforcée

Sécurisation de la crèche, de l'école et des voies publiques avec l'installation de nouvelles caméras de surveillance. Début des travaux en 2020 et achèvement en 2021.
Montant global du projet : **193 753 €**

L'édition de la Finance

La crise sanitaire a vu les touristes déserter les lieux de villégiature. Malgré une chute importante des ressources liées au tourisme, notre commune a réussi en 2020 à maintenir son budget.

Nous avons su prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les effets de cette crise sans précédent, en particulier : l'exonération des taxes d'occupation du domaine public pour aider les restaurateurs, le maintien d'un programme d'animations de la commune en juillet et en août pour conserver notre attractivité.

Nous avons poursuivi notre programme d'investissement en gérant au mieux nos ressources.

L'année 2021 s'annonce avec autant, si ce n'est plus, de difficultés que 2020. Nous avons d'ores et déjà anticipé en mettant en place de nouvelles mesures pour contrer les effets d'une crise qui va s'inscrire dans la durée : renégociation de la dette auprès des organismes bancaires (économie de 200 000 euros), différé d'un an le paiement des amortissements et des intérêts, politique de rigueur pour revoir nos organisations et réduire les dépenses qui ne sont pas nécessaires.

Parallèlement nous inscrivons nos efforts dans la recherche de financements pour des investissements à venir en nous inspirant du plan de relance économique du gouvernement à destination des communes.

Notre objectif de rigueur budgétaire nous permettra d'anticiper la sortie de crise et de maintenir la qualité de service pour tous.

Marc Nuttin & Pascal Staccini,
Conseiller délégué & Adjoint aux Finances

Dans une dynamique environnementale

Vers le zéro déchet plastique



« La Méditerranée est la mer la plus polluée d'Europe » selon l'Ifremer*

Dans le cadre de la charte régionale « Zéro Déchet Plastique » la commune s'est engagée depuis 2019 à diminuer les pollutions plastiques en mer et sur terre.

Une manière ludique de sensibiliser à la réduction des déchets plastiques avec la mise en place à l'auditorium des ateliers zéro déchet animés par UNIVALOM*.

Un geste simple du quotidien pour utiliser raisonnablement les matières plastiques avec la mise en œuvre d'une politique d'achat de fournitures en matières écologiques au sein des services municipaux.

Une opération collective et solidaire pour lutter aussi contre la pollution marine : organisation de campagnes de ramassages de déchets aux bords des voies avec la participation de l'association SOS sang, de bénévoles Saint-Paulois et des services techniques municipaux

* Ifremer : L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

*UNIVALOM : Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets

À la recherche des étoiles



Le saviez-vous ?

1/3 de la population mondiale ne voit plus les étoiles !

Depuis ces 20 dernières années, la pollution lumineuse ne cesse d'augmenter en entraînant un important gaspillage d'énergie et provoquant des effets néfastes sur la biodiversité et la santé humaine. L'éclairage public en est la principale cause.

Nous veillons désormais à utiliser des systèmes d'éclairage moins polluants et de qualité : depuis quatre ans, 215 points lumineux ont été changé en LED sur la commune (1065 systèmes d'éclairage restent à remplacer).

La réponse du maire

Madame Paolini se félicite d'avoir obtenu la mention d'un remboursement de 100 000 euros sur vos factures Véolia. Ce remboursement a été effectué au mois de mars 2020 (Régul Consommation Collectivité 2ème semestre 2018 et 1er semestre 2019).

Madame Paolini ne faisait pas encore partie du Conseil Municipal, mis en place le 3 juillet 2020. La municipalité sortante a souhaité que ce remboursement soit explicitement inscrit sur vos factures.

Et dans une volonté de transparence, les indemnités versées (en net) aux élus depuis 2020 :

Maire	1403.75 €
1er adjoint	1009.31 €
Adjoint	706.51 €
Conseillers avec délégation	201.86 €

Édité en 2500 exemplaires par la commune de Saint-Paul de Vence
– place de la Mairie (06570)

Directeur de publication : Jean-Pierre CAMILLA
Rédaction et conception graphique : service communication
©Crédits photos : commune de Saint-Paul de Vence

Dans le tri, tout est permis



Collants et emballages cosmétiques, oui ça se recycle ! En partenariat avec la société de recyclage TERRACYCLE, la commune de Saint-Paul de Vence et l'Association Indépendante des Parents-d'Elèves de Saint-Paul de Vence (AIPÉ) ont organisé une opération de collecte pour ces déchets spécifiques. Les déchets collectés seront envoyés à TERRACYCLE en échange d'une compensation financière reversée à l'AIPÉ.

Même les tous petits trient ! Après avoir équipé l'École de la Fontette, UNIVALOM* a installé des bacs à compost à la crèche le Mas des P'tits Loups pour sensibiliser dès le plus jeune âge sur le gaspillage alimentaire.



Un tri plus fonctionnel avec la rénovation du point de collecte au chemin des Gardettes : augmentation de la capacité de stockage du bac à ordures ménagères passant de 1400l à 5000l.

À la reconquête de la biodiversité



Face à l'érosion alarmante de la biodiversité, la destruction des habitats, la pollution, la surexploitation des espèces, la commune se mobilise à travers le programme « **Territoire Engagé pour la Nature** ».

Dès mars 2021, un plan d'action sur trois ans sera établi et proposé à l'ARBE* pour offrir un environnement sain, prévenir les risques environnementaux, préserver la santé et garantir la sécurité des habitants en tenant compte des enjeux de biodiversité.

*Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement

Le mot de l'opposition

Corinne PAOLINI

Leader du groupe « **Saint-Paul à Cœur** »

Après un an de crise covid, le sens de l'urgence fait toujours défaut à Saint-Paul et des dépenses inopportunies continuent de courir ! L'équipe en place qualifiant elle-même le budget antérieur de loufoque, nous attendons des réponses sur l'état réel de la dette, la situation financière du projet SuCCeS, l'affectation des subventions aux associations dont les commerçants sont les grands oubliés. Nous prenons également acte de la condamnation à 1 an de prison avec sursis pour trafic d'influence prononcée le 3 mars dernier par le Tribunal correctionnel de Grasse à l'encontre de l'ancien directeur du Service Urbanisme, sous la précédente mandature au cours de laquelle Monsieur CAMILLA était l'adjoint à l'urbanisme.